Marché de travaux

Travaux pour la création du réseau de collecte des eaux usées, le renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Tréglonou et du transfert vers la commune de Lannilis

Marché n°2026-27

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : Procédure adaptée

Cette procédure est intégralement dématérialisée.
Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique par le biais de la salle des marchés Mégalis Bretagne.

Pli à remettre avant le 05 janvier 2027, 12 heures

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet les travaux pour la création du réseau de collecte des eaux usées, le renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Tréglonou et du transfert vers la commune de Lannilis.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché est divisé en 3 lots :

- Lot 1 : réseau d'assainissement gravitaire et renouvellement du réseau d'eau potable - Tréglonou
- Lot 2 : Réseau de refoulement vers Lannilis et réseau AEP
- Lot 3 : poste de refoulement

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.2 Tranches

Lot n°1 : Le contrat est divisé en cinq tranches :

- Une tranche ferme : Travaux Rue de la mairie et rue de l'Aber Benoit
- Quatre tranches optionnelles :

  Tranche optionnelle n°1 : Travaux Rue Mouden :
  Collecteur et branchements en polypropylène (PP)
  Réfection de tranchée sur voirie communale en enrobé

  Tranche optionnelle n°2 : Travaux Rue Mouden :
  collecteur et branchements en Grès
  Réfection de tranchée sur voirie communale en enrobé

  Tranche optionnelle n°3 : Travaux Rue Mouden :
  Collecteur et branchements en polypropylène (PP)
  Réfection de tranchée sur voirie communale en bicouche

- Tranche optionnelle n°4 : Travaux Rue Mouden :
Collecteur et branchements en Grès
Réfection de tranchée sur voirie communale en bicouche

La tranche optionnelle sera affermie au regard des conditions de faisabilité. L'affermissement aura lieu, au plus tard, 2 mois à compter de la notification du marché. Aucune indemnité d'attente ni aucune indemnité de dédit n'est due en cas de non-affermissement ou de retard dans l'affermissement.

2.3 Durée du contrat

Le contrat commence à sa notification et se termine avec la fin de la dernière obligation contractuelle (ceci incluant la réalisation complète du dernier document de réception, du décompte général et définitif et de la fin du délai de garantie de parfait achèvement).

2.4 Délais d'exécution

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est fixée à janvier 2027.
La durée de la période de travaux est renseignée au contrat. Elle est estimée à 18 mois.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Options obligatoires

Lot n°1 : Des options sont prévues :

1. Remplacement du collecteur et des branchements en polypropylène (PP) par du Grès.
2. Réfection de tranchée sur voirie communale en bicouche en remplacement de l'enrobé

Les options, si elles sont retenues, le seront au moment de l'attribution du contrat.
L'absence de réponse d'un candidat à l'option n'invalide pas son offre dans le classement des offres sans cette option.

3.3 Variantes

Lots n°1 et n°2 : Les variantes ne sont pas autorisées.

Lot n°3 : Les variantes sont autorisées mais le candidat doit également répondre à la solution de base.
Seul le traitement de l'H2s peut faire l'objet d'une variante. Les conditions générales d'achat ne peuvent être modifiées.
Le candidat présentera des dossiers distincts (un dossier pour l'offre de base et un dossier pour l'offre variante) contenant l'ensemble des pièces de l'offre mentionnées au point 5.3 du présent règlement.

3.4 Clauses environnementales

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans chaque CCTP.

3.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de leur remise initiale ou de la date limite de réponse de la dernière phase de négociation.

3.6 Action d'insertion professionnelle

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte des conditions d'exécution comprenant des éléments à caractère social destinés à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du milieu de l'emploi.
Les titulaires s'engagent à réaliser une action d'insertion professionnelle dite « Clause d'insertion

professionnelle » en faveur des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.
L'ensemble des dispositions relatives à cette action d'insertion professionnelle figurent dans le Cahier des Clauses Particulières spécifique à l'Action d'insertion professionnelle.

3.7 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la date limite de remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne https://marches.megalis.bretagne.bzh..
La communauté de communes peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.
Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

4. Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

- **Les pièces administratives :**
  - Le présent Règlement de Consultation (RC),
  - Le CONTRAT (*valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières)* et l'annexe insertion professionnelle,
  - Le cahier des clauses particulières « Insertion »,
  - La déclaration de cotraitance.
- **Les pièces techniques :**
  - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes - *pour chacun des lots,*
  - Les annexes générales (DT, Etude géotechnique et Topo) ?
  - La trame de mémoire technique lot n°1,
  - La trame de mémoire technique lots n°2 et n°3,
  - Trame de réponse environnementale.
- **Les pièces financières :**
  - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) - *1 par lot,*
  - Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) - *1 par lot,*
- **Les annexes administratives :**
  - Le Formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
  - Un Acte de sous-traitance : DC4,
  - L'Attestation de visite (document vierge).

5. Réponse des entreprises

5.1 Visite des lieux

Il est obligatoire de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès de la personne en charge du marché (Gwenaël QUEMENER - sea.travaux3@pays-des-abers.fr - 07 57 40 76 46).
La visite aura lieu au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

5.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **05 janvier 2027**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté. Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.
Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré.
Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres.
Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :
- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage.et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.
Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour créer un compte entreprise ou se connecter à la salle des marchés.

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

5.3 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le pli électronique dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :
Candidature :
- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2)
- Les annexes au formulaire : Références*... (Conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation)*,

Offre :
- Le CONTRAT (*valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières)* et l'annexe insertion professionnelle,
- La (les) déclaration(s) de cotraitance, le cas échéant,
- Le BPU,
- Le DQE,
- Le(s) acte(s) de sous-traitance, le cas échéant,
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- La réponse environnementale reprenant les éléments de la trame de la réponse environnementale.
- Un RIB.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, …) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.
Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

6. Analyse des plis

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présenté sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire

Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – ***références pertinentes au regard de la nature du projet.***
Assurances
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
Attestation d'assurance au titre de la garantie décennale
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4

Lorsque le candidat est une entreprise nouvellement créée, qui ne peut fournir les déclarations du chiffre d'affaires et les références des prestations similaires exécutées comme demandées dans le présent règlement de consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 Critères de choix de l'offre

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot n°1 :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre *(se référer à la trame de mémoire technique)* Sous-critère n°1 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée dans le cadre du présent marché, appréciée au regard de la note n°1 – 20 %	**55 %**
Sous-critère n°2 : Qualité des moyens matériels et pertinence des moyens humains affectés à la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2 – 10 %	
Sous-critère n°3 : Pertinence des moyens de communication proposés, au regard de la note n°3 – 20 %	
Sous-critère n°4 : Qualité des matériaux, appréciée au regard de la note n°4 – 5%	
Prix des prestations	**40 %**

Performance environnementale Performance environnementale appréciée au regard des éléments renseignés dans la trame de réponse environnementale	**5 %**

Lots n°2 et n°3 :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre *(se référer à la trame de mémoire technique)* Sous-critère n°1 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée dans le cadre du présent marché, appréciée au regard de la note n°1 – 30 %	**55 %**
Sous-critère n°2 : Qualité des moyens matériels et pertinence des moyens humains affectés à la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2 – 20 %	
Sous-critère n°3 : Qualité des matériaux, appréciée au regard de la note n°3 – 5 %	
Prix des prestations	**40 %**
Performance environnementale Performance environnementale appréciée au regard des éléments renseignés dans la trame de réponse environnementale	**5 %**

• **Critère « Valeur technique » :** La valeur technique est appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

• **Précisions concernant l'analyse du critère « prix » :**
Le critère Prix correspond au montant contractuel indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif.
Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, et c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres.

Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère « Valeur technique.

6.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix…) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

7. Renseignements complémentaires - Contact

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour poser une question.
Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 5.1).